

Département Du **Bas-Rhin**
Arrondissement de **Strasbourg**
Nombre de Conseillers élus : **15**
Conseillers en Fonction : **15**
Conseillers présents : **12**
Conseillers absents : **3**

COMMUNE DE BERNOLSHEIM

Extrait du Procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 mai 2022

Sous la présidence de
Monsieur Jean-Marc DIERSÉ, Maire

4. publicité des actes de la collectivité

Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique à compter du 1^{er} juillet 2022.

Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;
- soit par publication sous forme électronique.

De plus, les documents officiels et leur contenu évoluent également, puisque le Comptes-rendu, auparavant affiché sous 8 jours après le Conseil, est remplacé par la liste des délibérations.

Le Procès-Verbal, quant à lui, sera affiché sous 8 jours, APRES son adoption au Conseil suivant. Il sera plus désormais signé uniquement par le Maire et le secrétaire.

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu l'article L2131-1 du CGCT,

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide d'adopter la publication des actes par affichage, à l'unanimité des membres présents, soit 14 voix Pour dont 2 procurations.

Pour ampliation,
Bernolsheim, le 17 juin 2022
Le Maire,
Jean-Marc DIERSÉ

